Sélestat
Alsace Centrale

Publié en ligne le 02/02/2024
Transmis au contrôle de légalité le 02/02/2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240126-ARR_0859_2024-AR

WERESTENGER SAS
4 rue des Champs
68140 GUNSBACH

info@wevey.com

ARRETE N°859/2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

VU l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;

VU l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;

VU l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

VU la demande du 26 janvier 2024 de ladite société ;

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de plâtrerie à la Salle Sainte Barbe, il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule, au droit du n°2 rue Sainte Barbe, du 05 février au 1er mars 2024.

arrête :

Article 1er :
Dans le cadre de travaux de plâtrerie à la salle Sainte Barbe, un emplacement de stationnement est réservé au permissionnaire, au droit du n°2 rue Sainte Barbe, du 05 février au 1er mars 2024.

Article 2 :
Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 :
Les panneaux et les barrières matérialisant la réservation est mis en place par le permissionnaire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240126-ARR_0859_2024-AR

Article 4 :
M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Rag/lw

Fait à Sélestat, le 26 janvier 2024
Le Maire

Marcel BAUER

Destinataires :
Sous-Préfecture Sélestat-Erstein
M. le Président du Tribunal de Proximité
M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT
Gendarmerie Nationale
Police Municipale
info@wervey.com
Service Réglementation et Affaires Générales